

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du
lundi 19 MAI 2008**

Le dix-neuf mai deux mille huit, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 13 mai 2008.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe,
Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, Mme PREHER Michèle,
M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme PLANTIER Hélène, , Mme FONTVIEILLE Christine,
M. BERTHOLET Bruno, Mme SIJOBERT Estelle, M. BREURE Laurent, Mme PEROL Jacqueline,
M. BRUEL Alexandre, Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude, M. SABAUT Steeves,
M. GUILLERMIN François - Melle ARCHIER-BORGY Valérie, M. VIAL Thierry - M. MURAT Roger,
Mme DEBARD Nadine, M. BAYON Alexandre.

Absents au moment du vote (4 dont 3 pouvoirs) : M. GIEZEK Edouard (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), Mme VERNEY Fabienne (pouvoir donné à Mme PICQ Valérie), M. FORISSIER Jean (pouvoir donné à M. VIAL Thierry) - M. BACCONIN Jean (excusé).

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme Valérie PICQ

– **Approbation du compte rendu de la séance du 14/04/08.**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2008.**

– **M. le Maire rappelle les principales réunions qui se sont déroulées depuis le dernier Conseil.**

Date	Heure	Commission
Lundi 28 avril	19 h	Finances et Intercommunalité
Jeudi 15 mai	19 h	Urbanisme, Environnement et Travaux

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De procéder, pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, au vote au scrutin public ;
- De désigner en cette qualité les conseillers municipaux suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Giezek	- Mme Picq
- M. Bonnefond	- Mme Bussière
- M. Bacconin	- Mme Pérol
- M. Forissier	- Melle Archier-Borgy
- M. Murat	- M. Bayon

2. Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner M. Patrick BOUCHET en qualité de correspondant Défense de la commune de La Fouillouse.

.../...

.../...

FINANCES

3. Modification du prix du ticket de cantine scolaire.

S'agissant du mode de calcul des tarifs proposés au vote, il est précisé qu'il a été appliqué un taux basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pondéré en tenant compte des coûts de personnel qui forment une part importante du prix de ce service.

M. Bayon souhaite connaître la part qu'occupent les subventions communales dans le financement de ce service, ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

M. Vivien lui répond que le financement par le budget communal représente environ 60 % du budget du service. Il ajoute que ce dernier fournit chaque jour un repas à environ 140 enfants.

M. Bayon fait remarquer que, dès lors que le prix du ticket n'évolue pas régulièrement en correspondance avec les dépenses du service, cela implique une augmentation progressive de la part de la commune dans le financement de la cantine.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **De fixer le prix du repas à la cantine municipale :**
 - à 3,25 € pour les enfants,
 - à 6,30 € pour les adultes.
- **De préciser que cette modification tarifaire entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2008.**

QUESTIONS DIVERSES

→ Motion pour le maintien de l'activité de soins de réanimation du Centre Hospitalier de Montbrison.

M. le Maire indique que, sur l'invitation de la commune de Cuzieu, il propose au conseil municipal l'adoption d'une motion visant à exprimer le refus de la commune de voir fermer le service de réanimation de l'hôpital de Montbrison. Il estime qu'une telle fermeture témoignerait d'une volonté claire de l'Etat de procéder au démontage de l'hôpital de proximité.

Mme Debard exprime son accord avec la position de M. le Maire quant à l'impact d'une telle fermeture.

M. Bayon indique qu'il ne voit pas en quoi le devenir du service de réanimation de l'hôpital de Montbrison peut concerner la commune de la Fouillouse. Il prévient qu'il s'abstiendra sur le vote de cette motion.

M. le Maire répond qu'il s'agit avant tout d'une question de solidarité, et de principe : ce type de décision étant lourd de conséquences en termes d'offres de soins. Il ajoute que cette fermeture aura indirectement des conséquences pour les patients feuillantins, puisque les personnes qui jusqu'ici étaient prises en charge par le service de réanimation de Montbrison devront désormais être dirigées vers les services d'hôpitaux voisins, dont celui de Saint-Etienne dont relèvent les habitants de La Fouillouse.

M. Bayon souhaite savoir quelle garantie l'on peut avoir qu'un jour, le conseil municipal de Montbrison viendra à l'aide de notre commune si elle était confrontée à un problème analogue.

M. le Maire répond qu'il n'existe évidemment aucune garantie de la sorte, même s'il y a lieu de l'espérer.

Mme Plantier ajoute qu'à l'évidence, si la commune de La Fouillouse ne faisait pas preuve de solidarité dans les circonstances présentes, elle serait bien mal venue de demander par la suite à Montbrison de la soutenir le jour où elle en aurait besoin.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, moins une abstention (M. Alexandre Bayon),

- **De demander le maintien en activité du service de réanimation du Centre Hospitalier de Montbrison.**

.../...

.../...

→ **Projet d'aménagement de la place de la gare.**

M. le Maire présente les dernières évolutions de ce projet d'aménagement de l'entrée de ville que constitue la Place de la Gare.

Mme Fontvieille demande s'il ne serait pas préférable de supprimer les bandes de circulation piétonnes, afin de libérer davantage de surface à consacrer au stationnement.

M. Bayon note que ce parking est surtout utilisé pour le stationnement de véhicules personnels, mais accueille aussi des cirques. Il souligne l'importance de cette zone de stationnement compte tenu de sa proximité avec la gare, à la lumière du futur projet « d'étoile ferroviaire ».

M. le Maire indique à M. Bayon qu'une rencontre avec RFF est prochainement prévue pour envisager l'avenir des terrains situés près de la gare, de l'autre côté de la route départementale.

M. Murat souhaite savoir si, en lieu et place du carrefour actuel et de ses feux tricolores, il ne pourrait être envisagé la construction d'un rond-point.

M. le Maire répond que cette possibilité est examinée, et sera évoquée lors d'une rencontre avec M. Defaye, vice-président du Conseil Général, prévue dans la semaine. Il précise toutefois que la faisabilité d'un tel ouvrage n'est pas établie, puisque le carrefour doit respecter la contrainte relative au passage des convois exceptionnels.

Melle Archier-Borgy souligne la question du surcoût important, par rapport à l'actuel système des feux rouges, de la construction d'un rond-point.

M. le Maire signale qu'en tout état de cause, le projet tel que défini ne peut aboutir qu'à un aménagement incomplet de la Place de la Gare, compte-tenu du blocage des discussions avec le propriétaire de biens situés aux franges de la zone aménagée. Il ajoute cependant que les travaux de réseaux qui forment une partie des travaux du projet relèvent de la nécessité technique, et sont assez pressants.

Il propose donc que la commune entame les démarches nécessaires à l'expropriation des terrains à l'origine de blocages, en suspendant dans l'immédiat ce projet d'aménagement.

- **Le conseil municipal approuve le principe à l'unanimité.**

→ **Projet de réalisation d'une étude urbaine et paysagère sur le territoire communal.**

M. le Maire explique que pour définir les grandes orientations qui permettront de lancer des projets d'aménagement cohérents en termes de fonctionnement de la commune, et en termes d'esthétique, il lui paraît souhaitable de faire appel aux services d'un urbaniste paysagiste.

M. Bayon souhaite savoir s'il a été envisagé de faire appel à des stagiaires de l'école d'architecture de Saint-Etienne.

M. le Maire lui répond que cette piste sera examinée.

M. Sabaut remarque que la réalisation de cette étude rend d'autant plus nécessaire d'attendre avant de lancer le projet de la place de la gare.

o o o

Séance levée à 19 h 45

* * *

Prochaine séance du Conseil Municipal :

-	Lundi 23 JUIN	19 h 00
---	----------------------	----------------